

N.V

**REPUBLIQUE DU NIGER**

**Allocution du Ministre de la Justice, Garde  
des Sceaux de la République du Niger,**

**Monsieur MAROU AMADOU à l'occasion  
de la 70ème réunion du Comité Exécutif du  
Haut-commissaire des Nations Unies pour  
les Réfugiés**

Genève, le 07 Octobre 2019

- **Monsieur le Président,**
- **Madame la Secrétaire Générale adjointe de l'ONU;**
- **Mr le Haut-Commissaire des Nations unies pour les Réfugiés,**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Distingués Délégués,**
- **Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais d'abord vous remercier pour l'organisation de ce Segment de haut niveau sur la question d'apatridie en marge des travaux du comité exécutif du HCR

Permettez-moi également de féliciter la présidence algérienne de cette session, pour l'excellence avec laquelle les travaux sont dirigés, et de remercier également et féliciter la Secrétaire Générale Adjointe, Mme Amina Muhamed et le Haut-Commissaire, Monsieur Filippo Grandi pour leurs interventions de ce matin.

A l'instar de nos prédécesseurs, le Niger souscrit à la Déclaration du Groupe Africain.

**Monsieur le Président,**

Dans la droite ligne du Programme politique du Président de la République du Niger, SEM Issoufou Mahamadou, le Niger a fait sienne la campagne "*J'appartiens*", « I belong », initiée par le HCR en 2014 et visant à éradiquer l'apatridie dans le monde à l'horizon 2024.

C'est dans ce sens qu'à la suite d'initiatives régionales tel que le Plan d'Action régional pour l'éradication de l'apatridie en Afrique de l'Ouest du 09 mai 2017, le Gouvernement du Niger a adopté son plan d'action national en septembre 2019.

Ce plan d'action traduit les différents engagements pris par l'Etat du Niger en matière de lutte contre l'apatridie à savoir : **1.** La mise en place d'une procédure pour reconnaître un statut aux personnes apatrides, sur la base de la Convention

de 1954 relative au statut d'apatride ; 2. La réforme du code de la nationalité afin de garantir l'attribution de la nationalité dès la naissance aux enfants nés au Niger et qui seraient autrement apatrides, ainsi qu'aux enfants trouvés ; 3. La conduite et la publication d'une étude pour mieux comprendre les causes de l'apatridie et identifier les groupes à risque d'apatridie vivant sur le territoire national, dans le but de trouver une solution à leur situation.

A travers ces engagements et les actions prises dans le domaine de la lutte contre l'apatridie, le Niger s'inscrit résolument dans la mise en œuvre effective de l'agenda 2014-2024.

C'est dire Monsieur le Président, toute la place qu'occupe cette campagne dans notre politique de protection de la personne humaine.

Ainsi, notre code de nationalité prévoit l'octroi automatique de la nationalité nigérienne à tout enfant né de parents apatrides, retrouvé, ou de père et mère inconnus. Une nouvelle loi sur l'état civil a également été adoptée en juillet 2019 afin d'assouplir les procédures de constatations des faits d'état civil, mesures indispensables à la prévention des cas d'apatridie concernant les personnes déplacées forcées.

En outre, des audiences foraines sont actuellement en cours aux fins d'établissement d'actes d'état civil, y compris à l'extérieur, pour couvrir la diaspora nigérienne éloignée des pays d'accréditation de nos missions diplomatiques.

**Monsieur le Président,**

Au-delà de la question d'apatridie, le Niger accueille plus de **438 000** réfugiés, déplacés internes et retournés sur son territoire et ne ménage aucun effort pour leur garantir l'aide et l'assistance nécessaires avec l'appui de ses partenaires, le HCR en particulier.

Et en dépit du lourd tribut qu'il paie à la réponse aux différentes crises humanitaires à ses frontières, le Niger, fidèle à ses traditions séculaires d'hospitalité et de solidarité, continue d'accueillir et d'offrir un espace de protection aux milliers de personnes prises au piège de l'enfer libyen, dans des centres de détention où ont cours l'esclavage, la torture, les traitements cruels inhumains et dégradants.

C'est ainsi qu'à travers un Mémorandum d'entente qui a mis en place le **Mécanisme d'évacuation d'urgence et de transit**, le Niger a accueilli de novembre 2017 à ce jour, **2.913** personnes évacuées de la Libye. De cette population, **1.879** ont bénéficié de réinstallation dans un pays tiers, mais **1.055** sont encore présentes sur le territoire nigérien, dans une incertitude quasi-absolue.

Au regard de la lenteur dans la mise en œuvre de l'Emergency Transit Mechanism (ETM), le Niger exhorte fortement le HCRa intensifier le Plaidoyer pour augmenter le rythme des flux sortant.

Je voudrais ici saluer le Gouvernement frère du Rwanda pour avoir emboîté le pas au Niger dans cette œuvre de sauvetage et de protection de frères et sœurs africains qui souffrent le martyr en Libye, et invite d'autres pays frères et amis à faire preuve de compassion vis à vis de ces frères et sœurs africains..

**Monsieur le Président,**

Dans le souci de trouver des solutions durables aux conséquences de cette crise sans précédent, le Niger s'est résolument engagé dans des actions de mise en œuvre du Nexus Humanitaire-Développement. Ces actions concernent les questions de développement et de relèvement des zones confrontées au problème de déplacement forcé des populations.

A cet égard, le Niger bénéficie d'un appui des fonds de l'IDA de la Banque Mondiale, d'un montant de 80 millions de dollars, qui vont toucher les régions de Diffa, Tillabéri et Tahoua, dans le but de favoriser l'intégration socio-économique des réfugiés, à travers des projets de développement et de résilience à base communautaire.

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi de relever la détermination de notre pays à assurer une protection optimale aux personnes déplacées internes (PDI) par la transposition récente de la convention de Kampala dans notre ordre juridique interne, faisant ainsi du Niger, le premier Etat d'Afrique francophone à se doter d'une loi nationale sur les Personnes Déplacées Internes.

Monsieur le Président,

Je ne peux terminer mon propos sans en appeler à une remobilisation de la Communauté internationale au côté du Niger dans la gestion combien difficile des 118 000 réfugiés du Nigeria causée par le groupe terroriste Boko Haram à l'Est et de 35 000 autres nigériens récemment rentrés au Niger du côté de Maradi.

Pour finir, je voudrais vous remercier pour votre écoute attentive.